

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION 2023_130

Objet : Attribution d'un fonds de concours pour la réhabilitation et l'extension de la salle des sports de Cassel au titre de la Politique d'Aménagement Communautaire Ecologique et Solidaire (PACES)

Séance du quatorze novembre deux mille vingt trois à dix-huit heures trente.

Présents (63) :

Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Nathalie BAUCHART - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIE - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSENS - Franck MEURILLON - Thierry DEHONDT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (13) :

Francis AMPEN à Emidia KOCH – Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS – Gaëlle LEFEVRE à Brigitte GALLI – Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ – Sophie SPATOLA à Marjorie VANDENBERGHE – Pierre GRANDGENEVRE à Luc EVERAERE – Marc DENEUCHE à Nathalie BAUCHART – Maxime DEPLANCKE à César STORET – Jacques NUNS à Serge OLIVIER – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER – Sophie ANDRE à Florence BRISBART – Joël VERMEULEN à Thierry DEHONDT – Elizabeth GRESSIER à Didier TIBERGHIE

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 76

Secrétaire de séance : Marjorie VANDENBERGHE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION 2023_130

Objet : Attribution d'un fonds de concours pour la réhabilitation et l'extension de la salle des sports de Cassel au titre de la Politique d'Aménagement Communautaire Ecologique et Solidaire (PACES)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure, par délibération n°2022/029 en date du 15 mars 2022, a décidé la mise en place d'un dispositif financier à destination des communes pour les projets d'aménagement et de développement. Ce dispositif baptisé Politique d'Aménagement Communautaire Ecologique et Solidaire (PACES) a vocation à accompagner les communes dans les projets d'investissements en lien avec la transition écologique. La PACES soutient les projets à hauteur maximum de 100 000 € selon un taux qui s'échelonne de 15 à 31% selon un coefficient d'écart de richesse.

L'article L. 5214-16 V. du Code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 186 de la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit qu'« afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ».

Considérant la délibération n°2022/061 en date du 5 juillet 2022 portant sur l'adoption du pacte fiscal et financier de la CCFI qui intègre le dispositif financier de la PACES ;

Considérant la délibération du 4 avril 2023 portant adoption du budget primitif de la CCFI concernant l'année 2023 ;

Le montant de la PACES ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire de la PACES.

S'agissant du bénéficiaire, les attributions PACES sont affectées à la réalisation d'un équipement particulier et ne sont pas libres d'emploi.

La commune de Cassel sollicite la CCFI au titre du fonds de concours PACES pour le projet de réhabilitation et extension de la salle des sports.

Ce projet a pour vocation de répondre aux besoins de la population, des scolaires, des associations et du SDIS. Cet équipement est utilisé par des personnes issues de 28 communes du territoire.

Cette opération répond aux enjeux de transition énergétique et de mise aux normes de l'accessibilité en prenant compte de l'isolation thermique, la production d'énergie et l'empreinte environnementale, illustrés notamment par les aménagements suivants :

- accessibilité générale,
- mise aux normes des vestiaires et sanitaires,
- travaux d'isolation, changement de revêtement, travaux pour le confort acoustique, remplacement des vitrages ;
- création espace dédié spectateurs : gradins ;
- réagencement et agrandissement d'ensemble pour créer des espaces dédiés à des bureaux, du stockage...

Le coût du projet est estimé à 2 633 395.78 € hors taxes.

La commune de Cassel bénéficie d'un taux d'intervention PACES possible de 23% (taux fixe de participation de 15% + taux variable de 8% lié au coefficient d'écart de richesse).

La participation maximum de la CCFI est de 100 000 € (plafond PACES) soit 4% du coût total du projet.

La commune a sollicité des co-financements auprès de l'Etat, de la Région des Hauts-de-France et du Département.

| Dépenses en euros HT | | Recettes | | Part |
|--------------------------|-----------------------|----------------------------------|-----------------------|--------------|
| Démolition | 43 340 € | Etat – DETR 2019 | 96 868,50 € | 4% |
| Fondations – Gros œuvre | 1 162 902,78 € | Etat – DSIL 2023 | 150 000 € | 6 % |
| Charpente | 208 000 € | Région HdF Equipement sportif | 150 000 € | 6 % |
| Couverture étanchéité | 322 671 € | Département du Nord – PTS 2021 | 600 000 € | 22 % |
| Menuiserie et serrurerie | 176 910 € | PACES CCFI | 100 000 € | 4 % |
| Second œuvre | 229 000 € | Commune de Cassel | 1 538 557,28 € | 58 % |
| VRD extérieur | 45 400 € | | | |
| Chauffage ventilation | 293 924 € | | | |
| Électricité | 151 248 € | | | |
| Total général | 2 633 395,78 € | Total général | 2 633 395,78 € | 100 % |

Il vous est proposé :

- de verser à la commune de Cassel un fonds de concours d'un montant de 100 000 € maximum pour la démolition, la réhabilitation et l'extension de la salle des sports,
- le versement du fonds de concours interviendra en 3 temps :
 - 40 % au démarrage des travaux,
 - 40% à la réception des travaux,
 - 20 % au solde comptable,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Vote :

Pour : 76

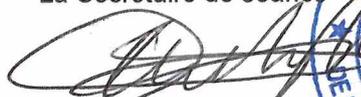
Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance


Marjorie VANDENBERGHE



Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 14 novembre 2023,
Pour extrait certifié conforme

Le Président,


Valentin BELLEVAL

